

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE  
DU MAIRE 2023-314**

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la requête en date du 12 octobre 2023 de Madame ERIBON, concernant l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'installer un échafaudage sur les trottoirs au niveau du numéro 2 de la rue Pierre Brossolette à Tinqueux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société CRISTAL FACADE est autorisée à installer un échafaudage pour le compte de Madame ERIBON sur les trottoirs au niveau du numéro 2 de la rue Pierre Brossolette à Tinqueux, à partir du 13 octobre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Le stationnement sera interdit en face de l'échafaudage afin de laisser un accès pour les camions de livraison de la société MICHAELIS située au bout de l'impasse.

**ARTICLE 2 :** Dans la mesure où des piétons seraient obligés de passer sur la chaussée, des précautions devront être prises pour assurer leur sécurité :

- Création d'un trottoir d'environ 1 mètre protégé par un garde corps sur la chaussée,
- Mise en place de panneaux de signalisation (interdiction de stationner, chaussée rétrécie, limitation à 30 km/h).

**ARTICLE 3 :** Le libre écoulement des eaux et le balisage du chantier devront être assurés de jour comme de nuit.

**ARTICLE 4 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 5 :** Dès l'achèvement des travaux, Madame ERIBON devra :

- Enlever les décombres et les matériaux,
- Réparer les dommages éventuellement causés,
- Rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

**ARTICLE 6 :** La présente autorisation est révoquée à tout instant pour non respect des prescriptions énoncées.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
Madame ERIBON.

Fait à TINQUEUX, le 12 octobre 2023.

Le Maire,

